



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 4 127 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QU'Hydro-Québec est un symbole de notre développement économique;

ATTENDU QUE seulement 68 % des câbles ont été achetés au Québec en 2009, comparativement à 90 % depuis cinq ans;

ATTENDU QUE plusieurs entreprises de câbles délocalisent leur production et abolissent des emplois ici;

ATTENDU QUE Nexans a fermé les portes de son usine de Québec;

ATTENDU QUE Prysman s'apprête à fermer son usine de Saint-Jean-sur-Richelieu en abolissant plus de 200 emplois et tente de faire accrédi ter ses installations d'Abbeville en Caroline du Sud et de Prescott en Ontario pour fournir la société d'État;

ATTENDU QUE lors des négociations houleuses chez General Cable à La Malbaie, l'employeur vante les mérites d'une usine jumelle en Arkansas. De nouvelles mises à pied seront effectives en janvier : il restera seulement 28 des 70 employés;

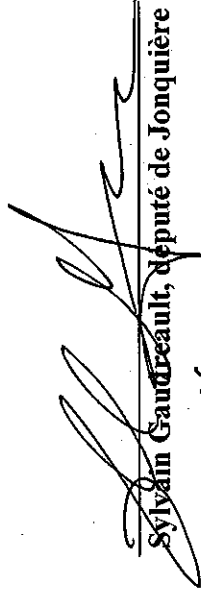
ATTENDU la fermeture en décembre pour une période indéterminée de l'usine de General Cable à Saint-Jérôme alors que les négociations n'avancent pas et que l'usine roulait à plein régime ces derniers mois;

ATTENDU QUE la politique adoptée par Hydro-Québec le 14 août stipule qu'elle doit « utiliser son pouvoir d'achat pour favoriser le maintien et le développement de l'activité économique du Québec ».

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale de rappeler Hydro-Québec à l'ordre afin qu'elle ne contribue pas à des pertes d'emplois au Québec et d'exiger qu'Hydro-Québec s'approvisionne en câbles ici et utilise son pouvoir d'achat pour favoriser l'économie québécoise.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Sylvain Gaudreault, député de Jonquière

16-02-2010

Date